


<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</b> <b>Séance du 24 juillet 2019</b>	Envoyé en préfecture le 25/07/2019 Reçu en préfecture le 25/07/2019 Affiché le  ID : 074-200070852-20190724-CIAS_19_2019-DE
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 17 Présents : 11 Absents : 6 Pouvoirs : 2 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CIAS-19/2019</b>	L'an deux mille dix-neuf, le <b>vingt-quatre juillet à dix-huit heures trente</b> , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</b>  <b>Date de convocation</b> : 15 juillet 2019  <b>Présents</b> : Mesdames Carole BRETON, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT ; Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, Marc COUZON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET.  <b>Absents excusés</b> : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Marthe CUTELLE, Céline FILET, Carine LAVAL, Marie-Antoinette SIMON (pouvoir à Marie-Chantal FIGUET) ; Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD (pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT).  Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance	

**OBJET : FINANCES** : Budget principal CIAS Conclusion d'un prêt de 108 300 €

Vu la délibération N° CA-17/2017 en date du 25/10/2017 attribuant à SEMCODA un marché de conduite d'opération visant la construction d'un EHPAD à Frangy

Considérant que le financement de ces dépenses nécessite un recours à l'emprunt

Le Président indique que le Crédit agricole des Savoie propose les conditions suivantes :

Objet	Financement des frais de MOE pour la construction du nouvel EHPAD sis à Frangy
Montant du prêt	<b>108 300.00</b>
Durée (en mois)	36 mois ou 3ans
Périodicité de remboursement	trimestrielle
Caractéristique	Echéance constante
Taux	0.40%
Date de versement	10/09/2019
remboursement	semestriel
1 <sup>ère</sup> échéance	10/03/2020
Frais de dossier	150.00 euros

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

**ACCEPTE** la proposition du vice-président concernant le prêt cité en objet

**AUTORISE** le Vice-Président à signer le contrat avec le Crédit Agricole des Savoie

**DIT** qu'une décision comptable devra être établie pour prise en compte de cet emprunt

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Par délégation du Président,  
André Gilles CHATAGNAT**

